

Contribution du Conseil Syndical National du SNETAP-FSU

Débat sur la Refondation de l'École : l'apport de l'Enseignement Agricole Public

Les élèves au cœur de la refondation

Des rythmes éducatifs adaptés

Une évolution des rythmes éducatifs ne peut être guidée par les moyens. Ce sont les rythmes choisis qui détermineront les moyens nécessaires à leur réussite.

La question des rythmes éducatifs doit être abordée différemment entre l'école primaire, le secondaire et l'enseignement supérieur. L'Enseignement Agricole Public, qui scolarise des élèves et étudiants de la 4^{ème} à la licence, doit donc pouvoir différencier ces rythmes au sein de ses établissements.

Un évolution des rythmes supposent une remise à plat et une réelle évolution des contenus de formation.

L'évolution des rythmes éducatifs doit se faire sur le cycle de formation, sur l'année scolaire, sur la semaine, sur la journée et enfin sur la séquence.

Sur le cycle de formation une évolution des rythmes éducatifs tenant compte des capacités de chacun des élèves ou étudiants est essentiel.

La rénovation du Bac Pro 3 ans est exemplaire : alors que nombre d'élèves choisissant la voie professionnelle ont besoin d'un temps d'apprentissage plus long, il a été décidé de réduire pour tous la durée du cycle de formation à 3 ans et ceci sans véritablement réduire leur charge de travail. Dans ce cas précis il était nécessaire d'imaginer un parcours adapté aux élèves ayant besoin de davantage de temps de formation sans les stigmatiser.

Dans l'enseignement professionnel encore, la place des stages est importante. Elle ne doit pas aller à l'encontre des rythmes éducatifs et pour cela doit être pensée dans le cycle de formation dès la construction du référentiel.

Sur l'année scolaire, le SNETAP FSU s'oppose à un zonage des vacances d'été, projet qui n'est guidé que par une préoccupation économique. Plus globalement il remet en cause le zonage global des vacances tel qu'il existe actuellement car en contradiction avec un équilibre nécessaire de répartition des périodes scolaires et des périodes de congés.

Un zonage des vacances d'été entrainerait une remise en cause des examens terminaux (et la disparition du caractère national des diplômes), un problème lors de l'orientation des élèves dès qu'ils changeraient d'académies, un problème de rythmes scolaire pour les élèves, étudiants et enseignants là aussi s'ils devaient changer d'académies.

Pour le SNETAP FSU un allongement du nombre de semaines de formation sur l'année scolaire n'est pas nécessaire dès lors que les 36 semaines aujourd'hui en vigueur sont réellement utilisées dans leur totalité. Cela implique, au delà des 36 semaines de formation, une période réservée de deux semaines supplémentaires pour les examens (soit donc un total de 38 semaines pour les enseignants et les élèves en fin de cycle).

Sur la semaine, le SNETAP FSU constate aujourd'hui une charge de travail trop importante. Cette charge est trop souvent accentuée par des contraintes externes aux établissements (utilisation de structures extérieures à l'établissement tel que des gymnases, difficulté de transport des élèves dans certaines zones géographiques qui oblige un démarrage de la semaine le lundi à 10h et une fin des cours le vendredi à 12h ...) ou des contraintes internes (manque de personnels de vie scolaire ...). Pour une répartition équilibrée du travail hebdomadaire il est donc nécessaire de du temps de réfléchir en parallèle à l'égalité des territoires et des moyens.

Les modifications perpétuelles des emplois du temps hebdomadaires (en raison des référentiels construit en horaires annuels et non plus en heures hebdomadaire, en raison d'un manque de moyens y compris en personnels ...) s'opposent à la régularité du travail des élèves et peut être source de réelles difficultés pour certains d'entre eux.

La particularité de l'Enseignement Agricole Public, du fait de la place importante des internats, exige là aussi des moyens spécifiques permettant l'encadrement et l'animation de toutes les plages extrascolaires. Cela suppose un renforcement des équipes de vie scolaire comme des personnels encadrants les animations socioculturelles, les personnels encadrants les activités sportives ou les personnels accueillant les élèves dans les CDI/CDR.

Sur la journée le SNETAP FSU constate également la nécessité d'une évolution du rythme éducatif.

Aujourd'hui, les emplois du temps journaliers sont d'abord construit pour répondre à des contraintes matériels (utilisation des salles, des laboratoires, des gymnases, des ateliers, des moyens de transport ...) et de présence des personnels (enseignants travaillant sur plusieurs établissements, ...). La question du rythme journalier des élèves et étudiants n'arrive que dans un second temps.

Pour faire du rythme éducatif une priorité il faut donc renforcer les équipes éducatives mais également donner aux établissements les moyens matériel d'accueil des élèves et étudiants.

L'évolution des rythmes éducatifs ne doit pas passer par une externalisation des services notamment les activités sportives ou culturelles. Elles doivent au contraire rester une part entière du temps scolaire. Elles ne peuvent être renvoyées aux seules collectivités territoriales et encore moins à des officines privées.

Sur la séquence le rythme de 55 minutes n'est pas le mieux adapté au temps de concentration des élèves. Il faut adapter le temps de chaque séquence au type d'activité (cours, TD, TP, visite ...) et au niveau de formation.

Un accompagnement efficace pour les élèves en situation de handicap

Tous les enfants et adolescents ont droit à un égal accès à l'éducation et la scolarisation. Ce droit engage tous les membres de la communauté éducative. La mise en œuvre de ce droit impose un certain nombre d'obligations à l'État, en terme d'aménagement des parcours de scolarisation et d'aménagement des épreuves d'examens pour les élèves et étudiants en situation de handicap.



Les situations locales sont aujourd'hui trop diverses et remettent en cause le principe de l'égalité des chances : difficultés des familles pour obtenir ces aménagements, bénévolat imposé des agents pour assurer le secrétariat de candidats bénéficiant d'aménagement des épreuves, absence de formation des personnels éducatifs pour accompagner les élèves en situation de handicap ...

Le principe d'égalité des chances exige de l'ensemble des partenaires concernés par sa mise en place la mise en œuvre de moyens matériels adaptés (accès à toutes les salles dans un établissement, encadrement spécifique, de garantir aux élèves et étudiants en situation de handicap la non discrimination et l'égalité républicaine.

Une école attentive à la santé des élèves

L'attention portée à la santé des élèves passe par :

- une médecine scolaire pour tous
- la présence de personnels de santé dans tous les établissements
- des équipes éducatives renforcées pour une réelle prévention.

Le SNETAP FSU constate une régression des programmes, en matière de formation à l'hygiène et la sécurité et aux gestes et postures.

En ce qui concerne le Ministère en charge de l'Agriculture, la baisse des horaires et du taux d'encadrement des TP ainsi que la relégation des formations au secourisme en formations optionnelles à l'initiative des établissements, démontre son refus de traiter de la prévention des risques professionnels dans le cadre des référentiels. Pourtant les acteurs du système éducatif sont nombreux à réclamer l'intégration des heures de formation pratique sur les aspects d'hygiène et sécurité dans tous les référentiels.

Chaque élève doit bénéficier d'une véritable formation au secourisme (y compris les recyclages réguliers indispensables) ainsi que l'ensemble des personnels.